95B 16631

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

16 OCT. 2006

N° DE DEPOT 86345

AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 269 447 Euros
Siège social : 20 place Vendôme - 75001 PARIS
SIREN 403 201 882 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 6 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mille six, le six septembre à 10h, les membres du Conseil de Surveillance de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE se sont réunis au 20, place Vendôme PARIS (1er) sur convocation de leur Président.

Etaient présents et ont émargé le registre de présence :

M. Jean-Pierre HELLEBUYCK	Vice-Président et Membre du Conseil
M. Dominique CARREL-BILLIARD	Membre du Conseil de Surveillance de Surveillance
M. Christian WREDE	Membre du Conseil de Surveillance
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS représentée par M. Thibaud de VITRY	Membre du Conseil de Surveillance
Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit Représenté par M. Alain LE BARBANCHON	Commissaire aux Comptes

Etait présent par téléphone :

M. Nicolas MOREAU	Président et Membre du Conseil de Surveillance

Etait absent et excusé :

M. Laurent CLAMAGIRAND	Membre du Conseil de Surveillance

Assistaient également à la séance :

Mme Dominique SENEQUIER	Président du Directoire
M. Dominique GAILLARD	Membre du Directoire
M. Vincent GOMBAULT	Membre du Directoire
M. Peter ETZENBACH	Invité
Mme Marie-Elisa ROUSSEL Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit	Invitée

Mme Patricia MANHES	Invitée
Mlle Audrey VILLATTE	Invitée
Mlle Christine MARTINS-PINTO	Secrétaire du Conseil

La séance est ouverte par M. Nicolas MOREAU, Président, lequel constate que la majorité des membres du Conseil étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

M. Nicolas MOREAU rappelle que le Conseil a été convoqué sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du précédent procès-verbal,
2. Examen du rapport du Directoire pour le 2ème trimestre 2006,
3. Situation comptable au 30 juin 2006 ; visée 2 du budget 2006,
4. Démission du Directoire - Nomination du Nouveau Directoire et élargissement à cinq membres,
5. Méthode de la *Fair Market Valuation* des carried interests (pour consolidation AXA IM/AXA),
6. Développements récents : FRR, CDPQ, Crédit Agricole Private Banking,
7. Développement de l'activité en Italie,
8. Questions diverses,
   - Prorogation du délai de cession de la part d'investissement de chacune des personnes physiques concernées dans les véhicules dédiés aux activités Mezzanine et au mandat conclu avec AXA Belgium,
   - Ratification de la cession des actions d'I-Source Gestion par la société.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil de Surveillance est approuvé à l'unanimité.

IV – DEMISSION DU DIRECTOIRE - NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTOIRE ET ELARGISSEMENT A CINQ MEMBRES

1) Démission du Directoire – Nomination du nouveau Directoire

En vue d'élargir l'actuel Directoire compte tenu de l'internationalisation de la société, il est proposé aux membres du Conseil de Surveillance,

1 - de prendre acte de ce qui suit :

- démission de Mme Dominique SENEQUIER en qualité de membre et de Président du Directoire ;
- démission de M. Dominique GAILLARD en qualité de membre du Directoire et Directeur Général,
- démission de M. Vincent GOMBAULT en qualité de membre du Directoire et Directeur Général,
- démission de M. Stephan ILLENBERGER en qualité de membre du Directoire.

2 - de nommer, pour une durée de 3 ans à compter de ce jour, soit jusqu' au 6 septembre 2009, en qualité de membres du Directoire :

- Mme Dominique SENEQUIER, demeurant 28, rue Guynemer – 75006 Paris,
- M. Dominique GAILLARD, demeurant 29, avenue d'Eylau – 75116 Paris,
- M. Vincent GOMBAULT, demeurant 21, rue de la Halte – 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES,
- M. Stephan ILLENBERGER demeurant Alte Villa am Zauberberg Robert-Koch Str. 105, D- 65779 Kelkheim – Ruppertshain (Allemagne),
- M. Christophe FLORIN demeurant 17, Woollerton Avenue, The Gallop Green #03-16, Singapore 257536, Singapore.

Après délibérations, le Conseil de Surveillance décide de nommer Mme Dominique SENEQUIER, M. Dominique GAILLARD, M. Vincent GOMBAULT, M. Stephan ILLENBERGER et M. Christophe FLORIN en qualité de membres du Directoire de la Société.

Les membres ainsi nommés déclarent accepter ces fonctions.

Chacun d'eux déclare en outre qu'il satisfait à la limitation requise par la Loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membres de Directoire, directeur général unique, président du Directoire, président du Conseil d'Administration ou directeur général de sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'est pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 18-5 des statuts.

2) Pouvoirs du Directoire

S'agissant des pouvoirs du Directoire, le Président rappelle que la Loi prévoit que les cessions d'immeubles et la cession totale ou partielle de participations ainsi que la constitution de sûretés et la délivrance de cautions, avals et garanties par le Directoire doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil. Par ailleurs, l'article 15 des statuts prévoit également une liste de décisions soumises à autorisation du Conseil de Surveillance.

Le Directoire d'AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans les seules limites de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Le Directoire exercera les pouvoirs prévus par l'article 20 des statuts de la société.

3) Nomination du Président du Directoire – Nomination des Directeurs Généraux

Puis, le Président propose au Conseil de nommer Mme Dominique SENEQUIER en qualité de Président du Directoire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et Mme Dominique SENEQUIER remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui témoigne.

Le Conseil décide également d'attribuer le pouvoir de représentation à M. Dominique GAILLARD et M. Vincent GOMBAULT, sus-désignés comme membres du Directoire, lesquels porteront le titre de Directeur Général.

M. Dominique GAILLARD et M. Vincent GOMBAULT déclarent accepter ces fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Procès-verbal certifié conforme,
A Paris, le 29/09/06

Christine MARTINS-PINTO
Secrétaire du Conseil

AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 269 447 Euros
Siège social : 20 place Vendôme - 75001 PARIS
SIREN 403 201 882 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre à 14h00, les actionnaires de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 20, place Vendôme – 75001 PARIS, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas MOREAU, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

La société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY, représentée par Madame Dominique SENEQUIER, et Monsieur Jean-Pierre HELLEBUYCK, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Christine REINE est désignée comme secrétaire.

Le cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 269 443 actions, représentant autant de voix, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote pour les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est ouverte par le Président qui dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce, ont été tenus à la

disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi, et envoyés aux actionnaires qui en ont fait la demande.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de Monsieur Peter ETZENBACH en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,
2. Pouvoirs à donner.

Le Président ouvre la discussion.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer Monsieur Peter ETZENBACH en qualité de Membre du Conseil de Surveillance.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Procès-verbal certifié conforme,
A Paris, le 29/09/06

Christine REINE
Secrétaire de séance